

AVIS

Dans sa séance du 17 mars 2026 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

Délibération administrative DA 26_026 Demande d'un crédit de réalisation de 3'520'000.- pour le réaménagement du chemin de Chantemerle et mise en séparatif incluant le chemin des Sillons

le Conseil municipal décide

par 22 voix pour, 2 abstentions

1. D'approuver le projet de mise en séparatif du chemin des Sillons et de la partie Est du chemin de Chantemerle et de réaménagement en surface du chemin de Chantemerle avec la création d'une zone de rencontre, des plantations d'arbres et la réalisation d'un nouvel éco-point à l'angle avec le chemin de la Béchette.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'520'000.-, dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 83'276.-, pour permettre la réalisation du projet énoncé sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette, soit : CHF 3'520'000.- dont à déduire le montant de la participation des propriétaires de CHF 491'163.- et tout autre subvention obtenue notamment en lien avec la plantation des arbres,- représentant les charges de la commune, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.33003.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement estimé à CHF 1'113'309.-, conformément à la loi sur les eaux qui seront comptabilisés annuellement dans le compte résultat sur la rubrique 7206.4612
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 2.

Délibération administrative DA 26_027 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la Salle des peupliers – rénovation énergétique et aménagement de locaux administratifs

le Conseil municipal décide

par 15 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions

1. D'accepter le projet de valorisation de la Salle des Peupliers pour une mise aux normes actuelles tant de l'énergie, de la sécurité incendie et de l'accessibilité technique et de transformation de cette salle, jusqu'ici utilisée en salle de location, en surfaces de travail pour les services administratifs communaux de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 250'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 250'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.
6. De demander au Conseil administratif que la salle des Peupliers soit remise à disposition de la population pour la location au plus tard en 2032.
7. De demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre à disposition une autre salle équivalente pour la population, et de revenir devant la commission travaux et bâtiments avec des propositions concrètes.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 20 mai 2026



Frédéric Piguet, Président
du Conseil municipal 2025-2026